

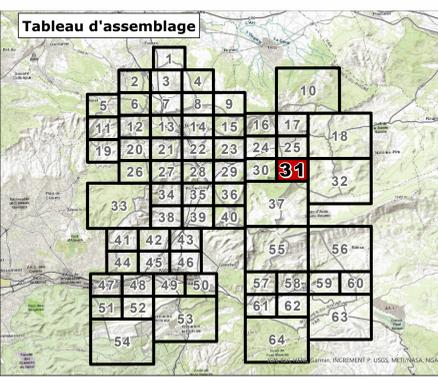
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLANCHE
31

PLU approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Urbanisme

URBANISME

□ Limite de zone □ Limite de zone issue de la procédure de modification n°1 (voir opposé)

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INCENDIE DE FORÊT
(PPRIF)

Pour les communes d'Auréli et de Roquevaire

- R1
- R2
- R3
- R

Risque feux de forêt réglementé par le PLU

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Alaigne, Castellon, Cagne-Mé-pé, La Bouladière, La Drotteuse, La Pierre-sur-Haute, Peyrin, Saint-Sauveur et Saint-Darcaye

- Zone inconstructible
- Zone à urbaniser (AU ou ZAU) soumise à étude complémentaire
- Zone à prescriptions

Pour la commune de Belcodène

- Rouge
- Bleu
- Orange

Fond de Plan

- Parcelles
- Élément de repère
- Bât dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

